

Ensemble, gardons propre le point d'apport de déchets de l'aire de tri de Luc en Diois

Dans le Diois, les points de collecte des déchets sont plus propres que dans bien d'autres territoires. Merci aux diois pour leur sens civique. Merci aux équipes de collecte de la CCD et aux agents et élus communaux qui ramassent les dépôts sauvages qui persistent à certains endroits. Parmi ces points sales, figure celui qui jouxte l'aire de tri et de réemploi (déchetterie) de Luc en Diois.

Devant les dépôts massifs et répétés devant les colonnes de tri, la mairie de Luc et la CCD unissent leurs efforts pour informer et sensibiliser les usagers.

Merci à chacun de respecter quelques gestes simples :

- **Composter dans vos jardins les déchets organiques.**
- **Ne déposer dans les colonnes que les déchets qu'elles acceptent : verre, papiers et cartonnettes, emballages plastiques et métalliques, ordures ménagères.**
- **Apporter à l'aire de tri et de réemploi tous les autres déchets.**
- **En cas de conteneur saturé, les porter au point le plus proche ou les conserver chez soi en attendant la prochaine collecte et prévenir le service déchets : 04 75 22 47 90.**

Merci pour les autres usagers. Merci pour les agents dont le temps passé au ramassage serait mieux utilisé à entretenir les équipements et leurs abords.

En cas de dépôts sauvages, des courriers d'avertissement seront envoyés. Les récidivistes seront verbalisés. Si les mesures mises en place cet automne ne fonctionnaient pas, la mairie pourrait opter pour la vidéo-surveillance du site. Pour information, les amendes pouvant aller de 150 à 1500€ en cas de dépôts apportés avec un véhicule.

La mairie de Luc en Diois et le service déchets de la CCD

Pour plus d'informations sur le tri dans le Diois : www.paysdiois.fr

